

Décision 16-DCC-160 du 24 octobre 2016

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Cardinal, Menuiserie Cardinal, Le Chêne Constructions et Les Crépis d'Armor par la société NGE SAS

Posted on: 09 décembre 2016 | Secteurs :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sté NGE

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)**

Stés Cardinal, Menuiserie Cardinal, Le
Chêne Constructions et Les Crépis
d'Armor

Lire

le texte intégral de la décision
60.87 Ko